

DEPARTEMENT DU NORD
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MUTIPLES
S.I.G.A.L
" SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS "

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
du Mercredi 12 Avril 2023 à 18H30 au Bureau de Piste de l'aérodrome

Le Comité s'est réuni au Bureau de Piste de l'aérodrome le mercredi 12 avril 2023 à 18H30 pour examiner les questions à l'ordre du jour reprises ci-dessous, qui a été affiché au siège du SIGAL du 04 avril 2023 au 13 avril 2023.

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2023

Aménagement du site

- 23-02-01 - Retrait des délibérations n°22-04-01 et n°23-01-01 : Cession d'une partie de la parcelle cadastrée B3960 pour l'extension de Villa Yoga
- 23-02-02 - Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée B3960

Finances

- 23-02-03 - Approbation du Compte de Gestion 2022
- 23-02-04 - Approbation du Compte Administratif 2022
- 23-02-05 - Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022
- 23-02-06 - Budget Supplémentaire
- 23-02-07 - Subvention au Groupe des Scouts du territoire Nord Val de Marque
- 23-02-08 - Modification de la régie de recettes

Animations

- 23-02-09 - Parcours du Cœur : Subvention à l'ACW
- 23-02-10 - CODA Festival : Mise en place d'une Billetterie
- 23-02-11 - CODA Festival : Droit de Place
- 23-02-12 - CODA Festival : Convention SEE TICKETS
- 23-02-13 - Journées Portes Ouvertes : Tarifs Droit de place

Questions diverses

Etaients présents : MM. Patrick DELEBARRE, Dominique LEGRAND,
MM. Sébastien BROGNIART, Bernard GERARD
MM., Pierre VERLEY, Louis LUTUN,
MM. Jérôme MATHIEU, Pierre-Jean ANDRAL
Mmes Marie-Paule LEPERS, Françoise GOUBE,

Etaients absents ayant donné pouvoir :
M. Jean-Philippe PROUVOST, ayant donné pouvoir à Sébastien BROGNIART,

Etaients absents excusés : MM. Martin LEPOUTRE, Jean-Louis MUNCH, Miguel BEADES
Mmes Nathalie HERBAUX, Gwendoline SPOTBEEN

Participaient également à la réunion :
MM. Pascal MARTIN et Xavier VERITE, Mme Marie DHAENENS

- Le Procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.
- **Les délibérations 23-02-01, 23-02-02, 22-02-03, 22-03-04, 23-02-05, 23-02-06, 23-02-07, 23-02-08, 23-02-09, 23-02-10, 23-02-11, 23-02-12 et 23-02-13 ont été adoptées à l'unanimité.** A noter en ce qui concerne :
 - la délibération n°23-01-04:
Le compte administratif 2022 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 112 568.56 € et un excédent d'investissement de 179 408.68 € à reporter sur le budget 2023.
Au niveau de l'investissement, les dépenses s'élèvent à 130 071.76 € et les recettes à 309 480.44 €. Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 306 741.66 €. Les charges à caractère général ont été moindres que prévu lors du budget, notamment en raison d'animations prévues non réalisées. Au niveau des charges de personnel, il y a le recrutement d'un agent en emploi saisonnier pour pallier à l'augmentation du travail pour l'entretien des espaces verts, mais uniquement pour une période de 2 mois alors qu'il était prévu un recrutement de 6 mois.
Les recettes de fonctionnement ont été de 419 310.22 €. Elles sont en augmentation par rapport à 2021, mais correspondent à ce qui avait été prévu au Budget Primitif.
Il y a eu une recette non prévue en 748388 Autres Dotations Compensation de 6 377€ correspondant à un versement de compensation de taxes additionnelles aux taxes foncières
 - la délibération n°23-02-05 :
Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 en section de fonctionnement et l'excédent reporté d'investissement en section d'investissement.
 - la délibération n°22-02-06 :
Le Budget supplémentaire (BS) est destiné à reprendre et à affecter le résultat de l'exercice précédent calculé à partir du Compte Administratif (CA).
Il permet d'ajuster en dépenses et en recettes les prévisions de crédits inscrits au Budget Primitif (BP).
Il est proposé de laisser l'excédent de fonctionnement en report en section de fonctionnement afin de financer les différentes manifestations prévues cette année et pour payer du personnel saisonnier afin d'aider les agents en poste.
 - la délibération n°23-01-09 :
Le SIGAL organise une 2ème édition du Parcours du Cœur le Dimanche 07 Mai de 9H à 14H.
Cette édition comprendra un biathlon sur la zone enherbée entre la voirie parallèle à Villa Yoga et la zone publique. L'athlétique Club de Wambrechies, outre des initiations au biathlon et à la marche

nordique, va assurer les commentaires de la manifestation. Aussi, il est proposé de leur allouer une subvention de 300€.

Fait à BONDUES, le 24 Avril 2023
Le Président

A.L.
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs
Bureau de Piste
Avenue du Général de Gaulle
59910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 98
sigal-bonp@sigal.eu